



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON - ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

LES RENDEZ-VOUS DU DROIT ET DE L'ART (FORMATION À DISTANCE)

2021/2022

Séminaire - Droit

► PRÉSENTATION

En partenariat avec l'Association Art et Droit, sous la direction de Gérard SOUSI, président de l'Institut Art et Droit, ancien vice président de l'université Jean Moulin.



► OBJECTIFS

À l'heure où les métiers tendent à se décroïsonner et les expertises à se partager, la double compétence en art et en droit devient un atout important.

Cette formation à distance permet d'acquérir et d'actualiser des connaissances dans les domaines de l'histoire de l'art et du droit de l'art grâce à un programme de qualité, à la carte, proposé par des intervenants d'exception (professeurs, avocats, directeurs de musée, etc.) sur le monde de l'art : du mécénat à l'assurance des objets d'art, en passant par les contrats d'artistes, etc.

► ADMISSION

NIVEAU D'ENTRÉE:



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

► ORGANISATION DES ÉTUDES

Séminaires organisé à distance (Zoom) en juin et juillet de 17h00 à 19h00.

Fourniture de documents et de bibliographies.

► PROGRAMME

La certification des œuvres d'art par les spécialistes : comités d'artistes et auteurs de catalogues raisonnés. Contentieux récurrents.

- Préciser et distinguer les notions de faux artistiques et de contrefaçons
- Distinguer les différentes catégories de spécialiste (focus sur la création et le fonctionnement des comités d'artistes)
- Déterminer les enjeux propres à ces catégories en termes de responsabilité juridique

Par Hélène DUPIN, avocat au Barreau de Paris, membre de l'Institut Art & Droit.

Les grands principes du droit douanier (nouveau cours)

- Connaître la portée des notions d'importation et d'exportation
- Connaître le rôle de l'administration des douanes
- Appréhender la procédure de dédouanement

Par Jacques FINGERHUT, avocat, docteur en droit, membre de l'Institut Art & Droit.

Ventes d'œuvres d'art de gré à gré, garanties et responsabilités

Par Jean-François CANAT, avocat au Barreau de Paris, membre de l'Institut Art & Droit et Laure ASSUMPÇAO, avocat aux barreaux de Paris et de New York.

Le mécénat des particuliers et des entreprises

- Savoir distinguer entre les notions de mécénat et de parrainage
- Connaître sur le plan fiscal les modalités de prise en compte des actions de mécénat pour les particuliers
- Connaître sur le plan fiscal pour les entreprises le régime des formes d'actions de mécénat

Par Jacques FINGERHUT, avocat, docteur en droit, membre de l'Institut Art & Droit.

Les particuliers et la fiscalité du marché de l'art (acheter, conserver, vendre)

- Connaître la définition du marché de l'art et des œuvres d'art
- Connaître le cadre légal des achats d'œuvres d'art
- Maîtriser le régime fiscal applicable au moment de la vente d'une œuvre d'art

Par Jacques FINGERHUT, avocat, docteur en droit, membre de l'Institut Art & Droit.

Les particuliers et la fiscalité du marché de l'art (statut fiscal et modes d'intervention, transmission et



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

dation en paiement)

- Connaître le statut du particulier et du collectionneur
- Connaître le cadre fiscal de la transmission d'un patrimoine artistique
- Connaître le dispositif de la dation en paiement pour régler sa dette fiscale

Par Jacques FINGERHUT, avocat, docteur en droit, membre de l'Institut Art & Droit.

Droit d'auteur applicable aux arts plastiques et au marché de l'art

- de saisir la distinction entre l'œuvre d'art (bien meuble corporelle) et l'œuvre de l'esprit (objet de la propriété incorporelle)
- d'appréhender les notions d'authenticité et d'originalité
- de déterminer ce qui relève, sur le marché de l'art, de l'exercice des droits d'auteur et ce qui relève de l'exercice de droits d'autres natures

Par Jean AITTOUARES, Avocat au Barreau de Paris, Membre de l'Institut Art & Droit

La contrefaçon et le parasitisme des œuvres d'art

- Appréhender la notion de contrefaçon de droit d'auteur et ses applications pratiques dans le domaine de l'art
- Comprendre les recours contentieux et amiables (action en contrefaçon au civil ou au pénal ; action en concurrence parasitaire ; transaction et autres modes de règlements alternatifs)
- Connaître les principes et les étapes de la procédure, les arguments en demande et en défense, et le mode de constitution d'un dossier

Par Marie-Hélène VIGNES, avocat au Barreau de Paris, membre de l'Institut Art & Droit.

Le droit pénal dans l'art

- Analyse des principales infractions pénales concernées par la matière, telles que le vol, le recel, le faux artistique, la contrefaçon, et illustrations à partir de cas de jurisprudence
- Etude des dispositifs de lutte contre le trafic illicite de biens culturels et le blanchiment d'argent et ses conséquences pour le marché de l'art
- Le nouveau rôle de la Cour Pénale Internationale dans la lutte contre la destruction des biens culturels

Par Anne-Sophie NARDON, avocat au Barreau de Paris, membre de l'Institut Art et Droit.

Les ventes volontaires de meubles au enchères publiques

Il s'agit de présenter :

- Les acteurs
- Leurs obligations
- Leurs responsabilités au regard du droit positif et des réformes à venir.

Par Laurence MAUGER-VIELPEAU, professeur des universités, avocat au barreau de Caen, membre de l'Institut Art & Droit.



UNIVERSITÉ PARIS II
PANTHÉON-ASSAS



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

► PLUS D'INFORMATIONS

<http://cfp.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/les-rendez-vous-du-droit-et-de-lart-formation-distance>

► CONTACT

[Julie BOSSUAT](mailto:julie.bossuat@u-paris2.fr)

Tél. : +33 (0)1 53 63 86 22

Email : julie.bossuat@u-paris2.fr

► INSCRIPTIONS

Les candidatures pour la saison 2021 seront ouvertes en avril

[Inscription en ligne avec paiement sécurisé par CB](#)

ou par courrier en envoyant

[[{"fid": "50486", "view_mode": "default", "fields": {"format": "default"}, "link_text": "fiche_insc_artdroit_2019-2020.pdf", "type": "media", "field_deltas": {"1": {"format": "default"}}, "attributes": {"class": "media-element file-default", "data-delta": "1"}}]] + un chèque

► COÛT DE LA FORMATION

Professionnels : par séminaire de 3 h, 120 € (sous réserve d'approbation par le conseil d'administration de l'université)

Etudiants : par séminaire de 3 h, 50 €